**ARRÊTÉ DU MAIRE****Arrêté portant acceptation de la proposition d'honoraires présentée par la SARL CO. PILOT pour une mission OPC (Ordonnancement Pilotage Coordination) complémentaire dans le cadre des travaux d'aménagement du musée « Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle »**

Le Maire- Adjoint délégué aux Affaires Générales,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°31 du 31 mars 2023 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°68 du 27 juin 2022 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jacques SPINDLER, Premier Adjoint,
- Vu sa délibération N° 22a du 12 février 2019 validant le projet scientifique et culturel relatif à l'aménagement d'un musée : Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle,
- Vu l'arrêté n°137 du 27 novembre 2019 portant approbation de la proposition d'honoraires présentée par la SARL CO. PILOT pour effectuer une mission OPC (Ordonnancement Pilotage Coordination) dans le cadre des travaux d'aménagement d'un musée « Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle »,
- Considérant que la Ville de Tulle a sollicité ladite SARL pour effectuer une mission Ordonnancement Pilotage Coordination (OPC) complémentaire suite aux aléas intervenus durant les travaux d'aménagement du musée « Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle » et qui ont fortement impacté les délais,
- Vu la proposition d'honoraires présentée,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1er :** Accepte la proposition d'honoraires présentée par la SARL CO. PILOT - 3, Boulevard Paul Painlevé - 19100 BRIVE LA GAILLARDE pour effectuer une mission Ordonnancement Pilotage Coordination (OPC) complémentaire dans le cadre des travaux d'aménagement du musée « Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle » et ce, suite aux différents aléas intervenus durant le chantier et ayant impacté les délais.

Le montant total de cette prestation s'élève à 27 050 € HT soit 32 460 € TTC.  
Le règlement s'effectuera de façon échelonnée et ce, sur présentation de factures.

**ARTICLE 2 :** Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Ville  
Compte : 231370- Code : INVST/MUSPAT

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- SARL CO. PILOT

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

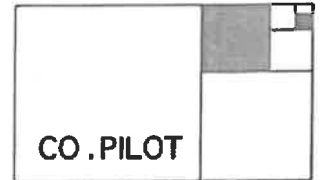


TULLE, le 22 mai 2023

Le Maire - Adjoint,

Jacques SPINDLER

Transmis au contrôle de Légalité le : 30 MAI 2023  
Date et Réf. de l'accusé de réception : 30 MAI 2023  
AD47 - 22052023



**Objet :** Aménagement d'un musée Cité de l'Accordéon et  
des Patrimoines de Tulle – ancienne Banque de France

INVS230113

Ville de Tulle  
10 rue Félix Vidalin  
BP 215  
19012 TULLE Cedex

A Brive, le 04 Mai 2023

**PROPOSITION D'HONORAIRES POUR LA MISSION OPC**

**Montant des travaux :** 5 100 000,00 € HT

**Montant des honoraires :**

Eléments de mission	Temps prévisionnel d'intervention	Montant HT
- Phase réalisation	521h	26 050,00 €
- Mises à jour planning EXE (décembre 2022 et janvier 2023)	20h	1 000,00 €
	<b>Montant total HT</b>	<b>27 050,00 €</b>
	TVA 20 %	5 410,00 €
	<b>Montant total TTC</b>	<b>32 460,00 €</b>

Cette demande d'honoraires complémentaires est la conséquence de la résiliation du marché de l'entreprise Newsol (anciennement Technisols) et de tous les aléas intervenus durant le chantier jusqu'à ce jour (oublis plafonds CF, choix coloris ravalement, stores encastrés, acoustique local technique Auditorium, choix coloris peinture...) qui ont fortement impactés les délais.

Pour Co. Pilot  
Fred Lavaire

